



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun



**DOSSIER
DE PRESSE**

25 octobre 2021

LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE



Ce n'est pas parce qu'on n'en parle plus
que la grippe a disparu.



SOMMAIRE

Avant-propos	01
Chiffres clés en France	02

1 LA GRIPPE : UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE 03

- A LA VACCINATION : TOUJOURS LE PREMIER ET LE MEILLEUR MOYEN DE PROTECTION
- B LA VACCINATION ANTIGRIPPALE, UNE PRIORITÉ POUR LES PUBLICS FRAGILES
- C UN PARCOURS DE VACCINATION SIMPLIFIÉ
- D LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ :
DES RELAIS CLÉS POUR CONVAINCRE LES PUBLICS CONCERNÉS

2 UN RECOURS À LA VACCINATION EN AUGMENTATION : RETOUR SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION 2020-2021 11

- A UNE COUVERTURE VACCINALE EN HAUSSE
- B LES « JEUNES SENIORS » : UNE POPULATION À RISQUE
- C LES FEMMES ENCEINTES : UNE MÉCONNAISSANCE DES RISQUES POUR ELLES-MÊMES
ET POUR LEUR BÉBÉ
- D LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE CHRONIQUE : À SENSIBILISER D'AVANTAGE

3 UNE COUVERTURE VACCINALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ 18

AVANT-PROPOS

En France, la grippe survient sous la forme d'épidémie saisonnière entre le mois de décembre et avril et touche en moyenne 2.5 millions de personnes chaque année. Le contexte de la pandémie liée à la Covid-19, l'application des gestes barrières (dont le port du masque), les mesures prises (confinement) et l'augmentation de la couverture vaccinale chez les personnes à risque a ainsi permis de limiter la circulation active des virus grippaux l'année dernière. Mais, une épidémie grippale plus intense cet hiver est à craindre, du fait de la perte d'immunité antigrippale de la population non exposée au virus, l'an passé. Cette absence d'immunité naturelle acquise et la levée progressive des restrictions pourraient augmenter la circulation et la transmission du virus de la grippe, surtout chez les personnes fragiles.

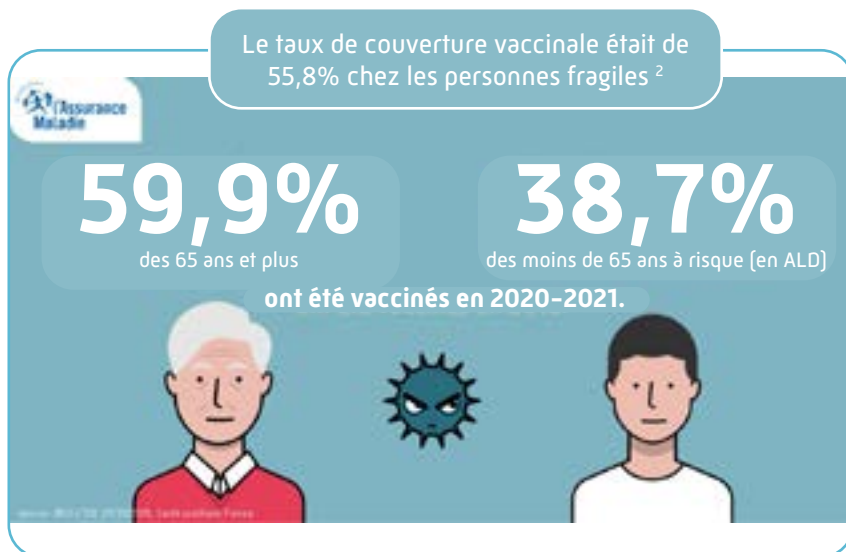
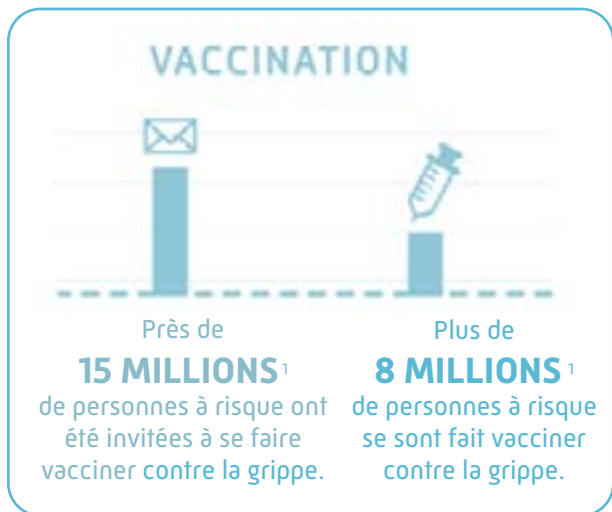
En aidant à combattre le virus et en diminuant le risque de complications, la vaccination contre la grippe des personnes fragiles (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, etc.) et des professionnels de santé est importante pour se protéger soi et ses proches.

La vaccination contre la grippe saisonnière se déroulera du 26 octobre 2021 au 31 janvier 2022 dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire de la Covid-19. La vaccination contre la grippe est possible en ville depuis le 22 octobre, en Ehpad et établissements de santé depuis le 18 octobre afin de saisir toutes les opportunités de vaccination et d'optimiser les deux campagnes de vaccination, grippe et rappel Covid-19, et dans l'objectif d'un haut niveau de protection des plus fragiles.

Campagne de vaccination 2021-2022 Les 5 points clés à retenir

- 1 Si l'an dernier la **couverture vaccinale antigrippale des populations fragiles** a progressé de 8 points à 55,8%, elle reste encore sous les 75% recommandés par l'OMS. Une progression clairement liée au contexte pandémique, la couverture vaccinale augmentant habituellement d'un à deux points.
- 2 **Une mobilisation des professionnels de santé toujours aussi décisive pour l'incitation à la vaccination** : ceci passe par le dialogue avec les patients... et aussi par la vaccination des professionnels eux-mêmes.
- 3 **Une simplification du parcours vaccinal pour une meilleure adhésion** : depuis 2019, toutes les personnes de 18 ans et plus, pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée, peuvent retirer directement leur vaccin à la pharmacie et se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien volontaire.
- 4 Cette année encore, **la campagne vaccinale se déroulera dans un contexte sanitaire particulier**, marqué par la Covid-19. La co-circulation du virus grippal et du virus SARS-COV2 [Covid-19] n'est pas exclue au cours de l'automne et l'hiver 2021-2022. Les autorités de santé soulignent l'importance majeure d'une couverture vaccinale antigrippale élevée chez les personnes à risque, associée au bon respect des gestes barrières par tous, pour éviter un double fardeau pour les personnes fragiles (qui sont également à risque de Covid-19) et préserver notre système de santé.
- 5 **Pour protéger les personnes les plus fragiles**, la vaccination reste réservée aux personnes ciblées par les recommandations vaccinales jusqu'au 22 novembre 2021.

CHIFFRES CLÉS EN FRANCE - CAMPAGNE 2021 - 2022

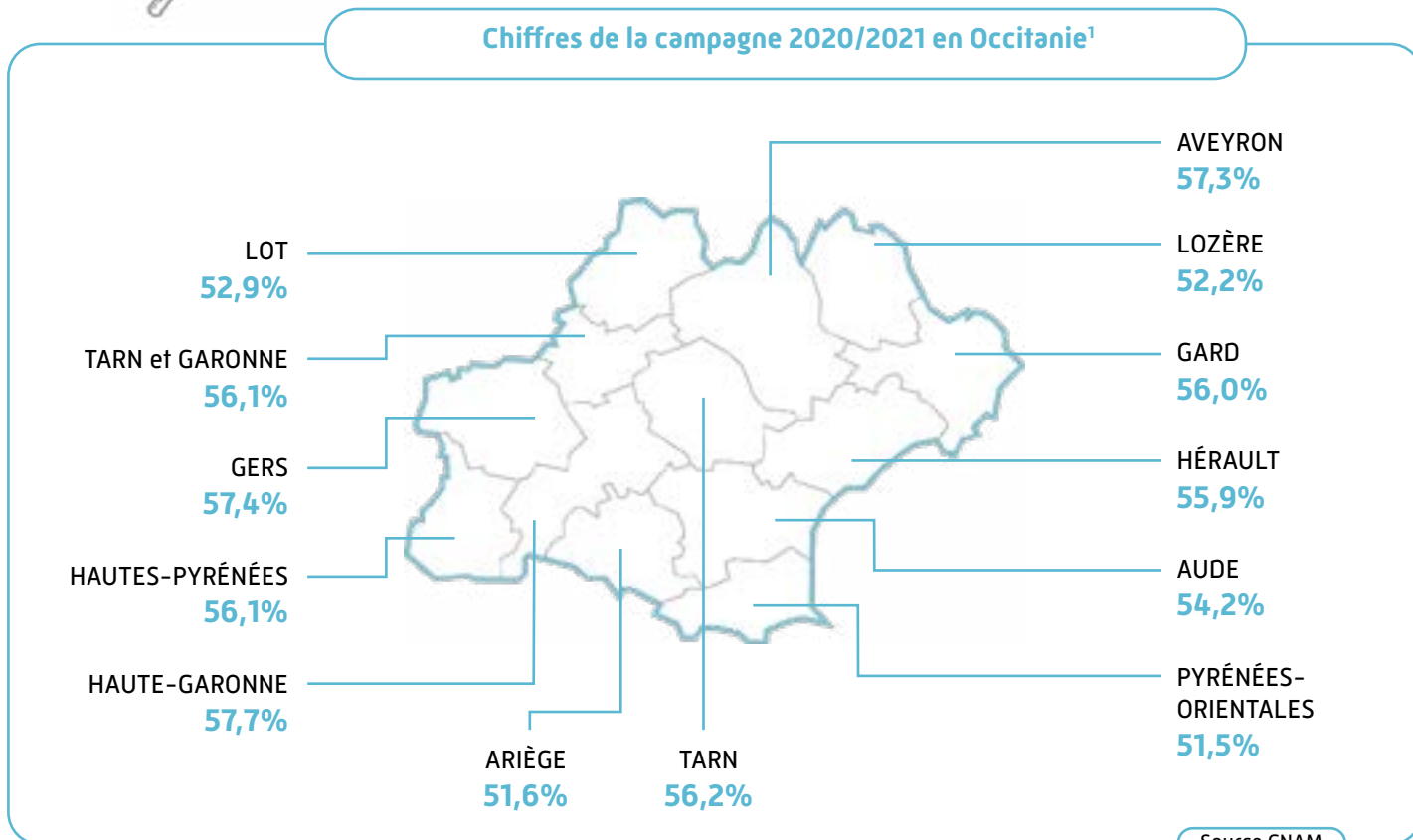


#GRIPPE#VACCINATION#OCCITANIE



Le taux de couverture vaccinale lors de la campagne 2020-2021 était de 56,10%² chez les personnes fragiles en Occitania (tous régimes).

Chiffres de la campagne 2020/2021 en Occitania¹



Source CNAM

¹ Source : DCIR, régime général hors SLM (hors MGP, CAMIEG, y compris Banque de France), données ESOPÉ pour la population invitée au 31/03/2021.

² Source : SNDS - DCIR - Tous régimes - Traitement Santé publique France.

1 LA GRIPPE : UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

Dans un contexte de crise sanitaire, la Haute Autorité de santé (HAS), dans son avis du 20 mai 2020, souligne l'impact significatif que pourrait avoir une couverture vaccinale antigrippale élevée, dans une période de grande tension du système de santé et en cas de circulation concomitante du virus SARS-CoV-2 (communément appelé Covid-19) et de virus grippaux.

En France, la grippe survient sous la forme d'épidémie saisonnière entre le mois de décembre et avril et touche en moyenne 2,5 millions de personnes chaque année.

Pour les personnes fragiles, la vaccination est le premier geste à faire pour se protéger de la grippe. Si la vaccination ne permet pas toujours d'éviter la grippe, elle réduit le risque de complications graves ou de décès. Les gestes barrières diminuent le risque d'être contaminé(e) par le virus et limitent sa propagation lors d'une épidémie.

La majorité des cas graves (74%³) présentait au moins un facteur de risque de grippe grave pour la saison 2019-2020.

A LA VACCINATION : TOUJOURS LE PREMIER ET LE MEILLEUR MOYEN DE PROTECTION

En l'état de la couverture vaccinale, la vaccination permettrait d'éviter 2 000 décès en moyenne chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Ce sont 3 000 décès supplémentaires qui pourraient être évités chaque année si la couverture vaccinale atteignait l'objectif de 75% fixé par l'OMS³. Chez les femmes enceintes, la vaccination permettrait d'éviter environ 50% des cas de grippe⁴.

Dans un contexte de pandémie Covid-19, il est important que les personnes fragiles face à ces deux virus soient protégées de la grippe. Le vaccin est le meilleur moyen de limiter les risques de complications et d'hospitalisation.

La vaccination est aussi un moyen de protéger l'entourage en évitant la propagation de la grippe. Elle permet en effet de protéger la collectivité, en particulier les personnes âgées qui sont plus vulnérables face aux virus de la grippe.

Pour être efficace, la vaccination doit être faite chaque année avant la période d'épidémie, dès le début de la campagne de vaccination. Il faut en effet compter environ 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé contre la grippe. Pour les enfants de moins de neuf ans, jamais vaccinés contre la grippe, deux injections, à quatre semaines d'intervalle, sont nécessaires.

Dans un objectif de protection des plus fragiles, la vaccination sera réservée aux personnes ciblées par les recommandations vaccinales (personnes éligibles : âgées de 65 ans et plus ; de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques ; femmes enceintes ; personnes souffrant d'obésité avec un indice de masse corporel \geq à 40) durant les premières semaines de la campagne du 22 octobre au 22 novembre 2021.

³ Source : Santé publique France.

⁴ Communiqué de presse de l'ordre des sages-femmes "Vacciner la femme enceinte contre la grippe : protéger la mère, protéger l'enfant à naître" en date du 10 novembre 2016. Consultable ici : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/vacciner-la-femme-enceinte-contre-la-grippe-protéger-la-mere-protéger-l'enfant-a-naître/>.

VACCINS GRIPPE ET COVID-19 : UNE CO-ADMINISTRATION POSSIBLE

Pour les personnes fragiles, ces deux vaccinations sont essentielles pour éviter des formes sévères de la grippe ou de la Covid-19. Pour que l'articulation de ces deux vaccinations soit la plus efficace possible, la Haute Autorité de santé (HAS) recommande la co-administration des vaccins contre la grippe et contre la Covid-19.

Les premières données indiquent que la co-administration est généralement bien tolérée et ne diminue pas la protection conférée par les deux vaccins. Les deux injections peuvent être pratiquées le même jour, sur deux sites de vaccination distincts, c'est-à-dire un vaccin dans chaque bras.



La HAS précise qu'aucun délai n'est à respecter entre les deux vaccinations lorsque la co-administration n'est pas possible. Cette règle s'applique par ailleurs à toute association entre les vaccins contre la Covid-19 et les autres vaccins inactivés du calendrier vaccinal.

Avis HAS du 23 septembre 2021

Centre de vaccination

Pour faciliter le parcours vaccinal des personnes concernées, la co-administration des vaccins contre la grippe et contre la Covid-19, en centre de vaccination Covid-19, sera rendu possible dans les seuls cas où une personne se présenterait spontanément le jour du rendez-vous avec son vaccin contre la grippe. Dans cette situation, seuls les professionnels habilités à pratiquer la vaccination contre la grippe (médecin, sage-femme, pharmacien, IDEL) pourront réaliser cette injection en centre de vaccination.

Le virus de la grippe varie chaque année et la composition du vaccin antigrippal évoluant en conséquence d'une année à l'autre, il est essentiel de renouveler la vaccination tous les ans, grâce à un nouveau vaccin élaboré pour protéger contre les virus susceptibles de circuler.

Vaccin contre la grippe : quelle composition pour l'hiver 2021-2022

Trois vaccins antigrippaux tétravalents sont disponibles :

- **Vaxigrip Tetra®** et **Efluelda®**, deux vaccins du laboratoire Sanofi Pasteur,
- et **Influvac Tetra®**, un vaccin du laboratoire Mylan.

Quel vaccin pour quel public ?

- **Avant l'âge de trois ans**, seul le vaccin **Vaxigrip Tetra®** peut être utilisé.
- **À partir de trois ans**, les vaccins **Vaxigrip Tetra®** et **Influvac Tetra®** peuvent être utilisés indifféremment selon les recommandations de la Haute Autorité de santé.
- **Pour les 65 ans et plus**, les vaccins **Vaxigrip Tetra®**, **Efluelda®** et **Influvac Tetra®** peuvent être utilisés indifféremment selon les recommandations de la Haute Autorité de santé.



Près de **17% de doses supplémentaires** seront disponibles en comparaison à la dernière campagne, et en majorité disponibles dès le démarrage de la vaccination antigrippale.

En complément de la vaccination, les "gestes barrières"

Cette année, la campagne de vaccination antigrippale a débuté le 22 octobre. Elle est le premier geste du bouclier de protection contre la grippe. Pour renforcer cette protection, chacun doit également adopter un ensemble de mesures simples de prévention « les gestes barrières » et des recommandations pour se protéger de la Covid-19 : lavage régulier des mains, limitation des contacts pour les malades, port de masque, etc. Ces gestes barrières, une fois combinés, constituent un bouclier de protection qui limite la propagation des virus et contribue à sauver des vies.



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude pour garder les mains propres



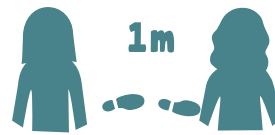
Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle



Porter un masque jetable lorsqu'on est malade pour ne pas contaminer son proche entourage, en particulier les personnes âgées, les femmes enceintes et les nourrissons.



Éviter de serrer les mains ou d'embrasser pour dire bonjour.



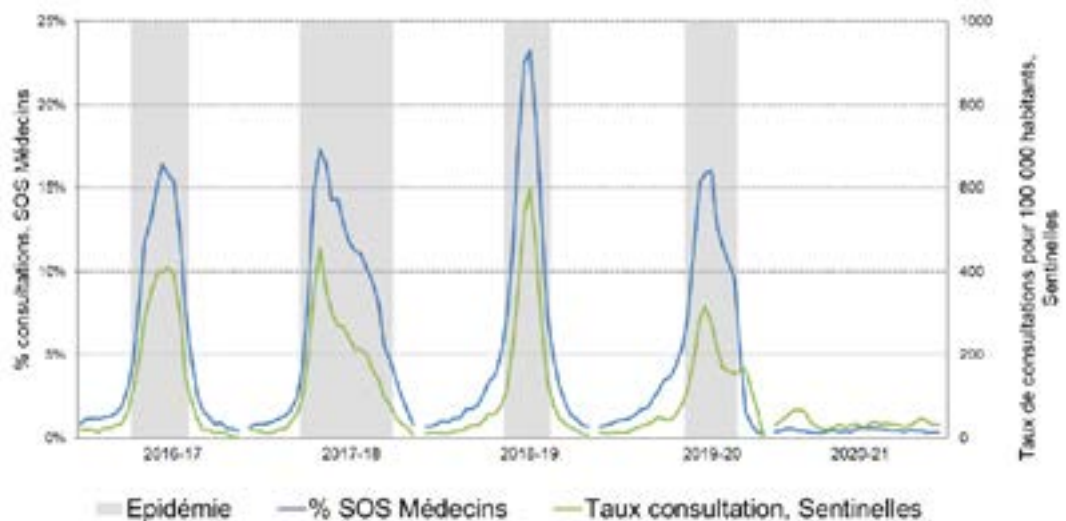
Garder ses distances et rester à un mètre des personnes que l'on croise ou rencontre.

Par ailleurs, les gestes barrières permettent également de se protéger contre les autres maux de l'hiver (gastro-entérite, bronchite, etc.).

En 2020-2021, le virus de la grippe a très peu circulé en raison :

- des mesures prises pour lutter contre la Covid-19 : gestes barrières dont le port du masque et confinement, qui ont permis de limiter la propagation des virus respiratoires, dont celui de la grippe,
 - d'un taux de vaccination contre la grippe en nette amélioration par rapport aux années précédentes.
- Il n'y a donc pas eu d'épidémie, ni de cas graves de grippe.

Taux de consultation pour syndrome grippal pour 100 000 habitants en France métropolitaine (saisons 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021)





Près de
15 millions
de personnes
invitées
cette année.

B LA VACCINATION ANTIGRIPPALE, UNE PRIORITÉ POUR LES PUBLICS FRAGILES

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour les personnes fragiles, le virus est plus dangereux pour elles car il peut entraîner des complications graves. Elle est aussi recommandée pour les professionnels de santé en contact régulier avec des sujets à risque de grippe grave.

- La vaccination contre la grippe saisonnière est fortement recommandée pour les personnes les plus fragiles :
 - nourrissons,
 - personnes âgées de 65 ans et plus,
 - femmes enceintes,
 - personnes de moins de 65 ans atteintes de certaines affections chroniques,
 - personnes obèses (IMC supérieur à 40 kg/m²),
 - patients immuno-déprimés.
- La vaccination des soignants et des personnes en contact régulier avec des personnes présentant un risque de grippe sévère (personnes âgées, nourrissons, malades...) est vivement conseillée.
- La vaccination contre la grippe de l'entourage des nourrissons présentant des facteurs de risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées est recommandée.

Pendant les 4 premières semaines de campagne les vaccins seront réservés aux personnes éligibles.

Dans un contexte de pandémie Covid-19, il est important que les personnes fragiles face à ces deux virus soient protégées de la grippe.

A FOCUS EHPAD

Vaccination anticipée contre la grippe saisonnière en Ehpad et en établissements de santé à partir du 18 octobre.

Pour les établissements de santé et les Ehpad, qui disposent déjà des vaccins contre la grippe, un lancement anticipé de la vaccination antigrippale est possible dès le 18 octobre (au lieu du 22 octobre) pour permettre d'organiser des séances de vaccination conjointes contre la grippe et contre la Covid-19.

Cette vaccination anticipée a pour objectif de protéger les personnes les plus fragiles et de tenir compte des organisations mises en place par les établissements.

B ACCOMPAGNEMENT À LA VACCINATION CONCOMITANTE DE NOS AÎNÉS PAR L'ASSURANCE MALADIE

Plus d'une personne âgée de 80 ans et plus sur 10 n'a pas encore entamé son schéma vaccinal contre la Covid-19.

Au 21 septembre, plus de 86% des personnes âgées de 80 ans et plus ont été vaccinées contre la Covid-19 et vont réaliser leur dose de rappel de vaccination. Ce chiffre témoigne d'une bonne couverture vaccinale dans cette catégorie de la population. Néanmoins, il montre aussi que 560 000 personnes de plus de 80 ans ne sont pas encore protégées contre les formes graves de la maladie. Du fait de leur fragilité et pour permettre au plus grand nombre d'être protégé, l'Assurance Maladie va s'appuyer sur la campagne de vaccination antigrippale pour encourager les deux vaccinations auprès des personnes de plus de 80 ans.

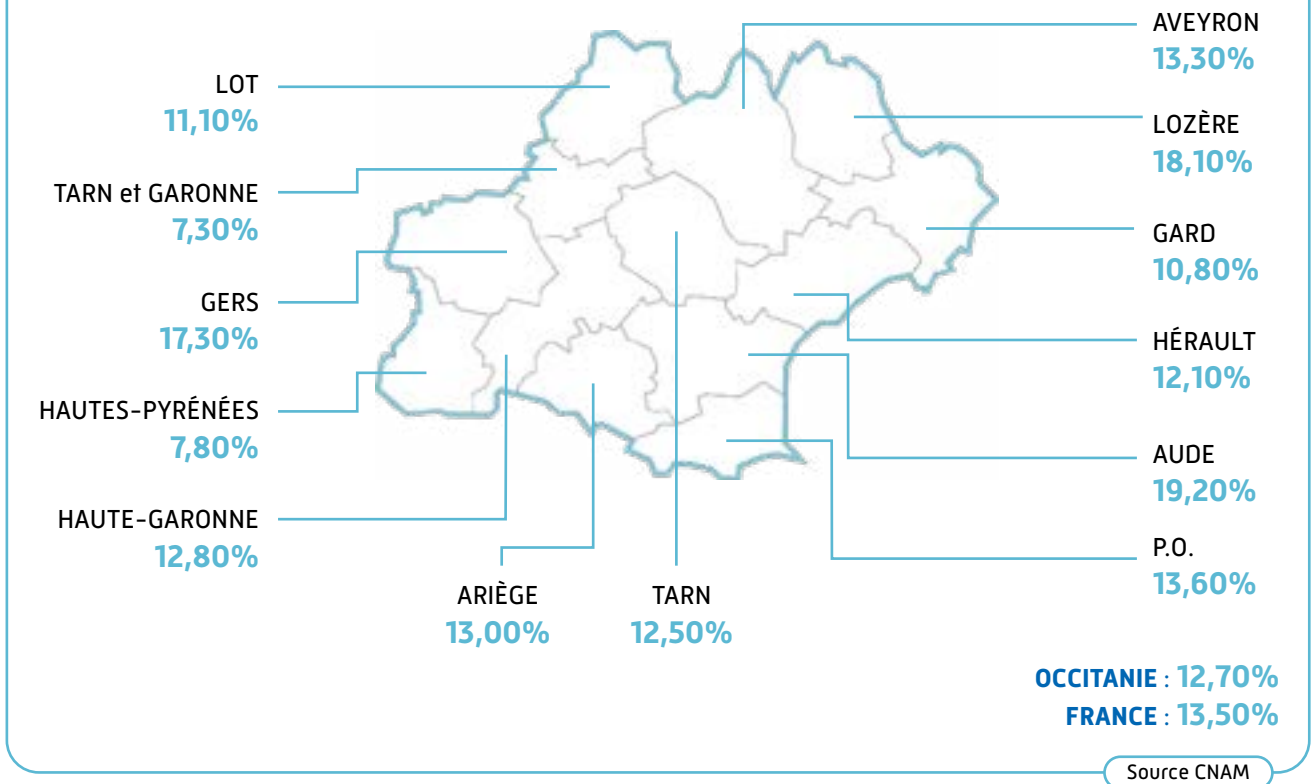
EN PRATIQUE



La dose de rappel vaccinal contre la Covid-19 doit être faite dès 6 mois après la dernière dose, ou dès 4 semaines pour les personnes ayant reçu une dose de vaccin Janssen.

Plus d'infos [cliquez ici...](#)

Personnes de 80 ans et plus non vaccinées contre la Covid-19 au 20/10/2021 en Occitanie



L'Hérault (11 047) et la Haute-Garonne (9 234) font partie des 20 départements ayant le plus de personnes âgées de 80 ans et plus n'ayant reçu aucune dose contre la Covid-19.

Près de 30% des personnes de plus de 80 ans non vaccinées ont reçu un vaccin contre la grippe l'an dernier.

Des actions de sensibilisation et d'accompagnement sont mises en place pour proposer une solution de vaccination de proximité et à domicile afin de recevoir les deux doses de vaccin simultanément.

Cette opération « Aller vers nos aînés » s'articule autour de trois modalités de contact :

- Envoi de courriers en précisant la possibilité de recevoir la vaccination contre la Covid-19 au moment de la vaccination antigrippale.
- Envoi de SMS aux assurés de plus de 80 ans disposant d'un téléphone portable, les invitant à contacter la plateforme nationale au **0800 730 957** pour organiser la vaccination à domicile par une équipe mobile de vaccination.
- Campagne d'appels téléphoniques réalisée par les caisses d'Assurance Maladie auprès des assurés de plus de 80 ans disposant d'un numéro de téléphone fixe.



Pour favoriser l'accès à la vaccination à tous, des actions de vaccination de proximité sur l'ensemble du territoire seront co-construites avec les partenaires locaux pour aller vers les personnes isolées et/ou éloignées du système de santé.

L'Assurance Maladie mobilisera les professionnels de santé et notamment les infirmiers qui sont amené.e.s à réaliser la vaccination à domicile les personnes ciblées.

C - UN PARCOURS DE VACCINATION SIMPLIFIÉ POUR LES PERSONNES À RISQUE

Cette année, plus de 15 millions de personnes à risque ont reçu un courrier d'invitation accompagné d'un bon de pris en charge du vaccin à 100%, adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie et la MSA, avant le lancement de la campagne de vaccination.

Depuis 2018, les modalités de vaccination sont simplifiées pour les adultes qui se font vacciner pour la première fois. Toutes les personnes de 18 ans et plus, pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée peuvent désormais retirer directement leur vaccin à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge de l'Assurance Maladie ou de la MSA. Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien volontaire (à l'exception des personnes allergiques à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure qui doivent être orientées vers leur médecin).



Pour les personnes de moins de 18 ans, la prescription médicale reste indispensable.

À noter que le circuit de délivrance du vaccin contre la grippe n'est pas modifié par les recommandations de vaccination concomitante grippe/Covid. La délivrance se fait toujours en pharmacie, les médecins, infirmiers, sages-femmes, centres de vaccination ne disposant pas de vaccins grippaux dans leurs locaux.

En pharmacie : généralisation de la vaccination

Depuis 2019, tous les pharmaciens d'officine volontaires peuvent effectuer la vaccination antigrippale pour les personnes majeures éligibles, après avoir validé une formation théorique et pratique, adapté leur espace professionnel à cette nouvelle activité et effectué une déclaration auprès des agences régionales de santé (ARS). Le pharmacien facture l'acte d'injection en tiers payant pour permettre à l'assuré d'être dispensé de l'avance des frais.

Certaines personnes, pour lesquelles la vaccination est recommandée, ne reçoivent pas de bon de prise en charge du fait de la difficulté que rencontre l'Assurance Maladie et la MSA à les identifier (femmes enceintes, personnes obèses ayant un Indice de Masse Corporelle - poids en kg / taille en m² - supérieur ou égal à 40, entourage familial des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées). Les médecins, sages-femmes, infirmiers et pharmaciens peuvent leur prescrire le vaccin sur un bon vierge téléchargeable sur le site de l'Assurance Maladie amelipro.

La possibilité de se faire vacciner par d'autres professionnels de santé est bien accueillie par les Français. Ils sont prêts à se faire vacciner par un infirmier (69%) ou par un pharmacien (49%), ce qui témoigne de leur adhésion aux récentes mesures de simplification du dispositif vaccinal⁵.

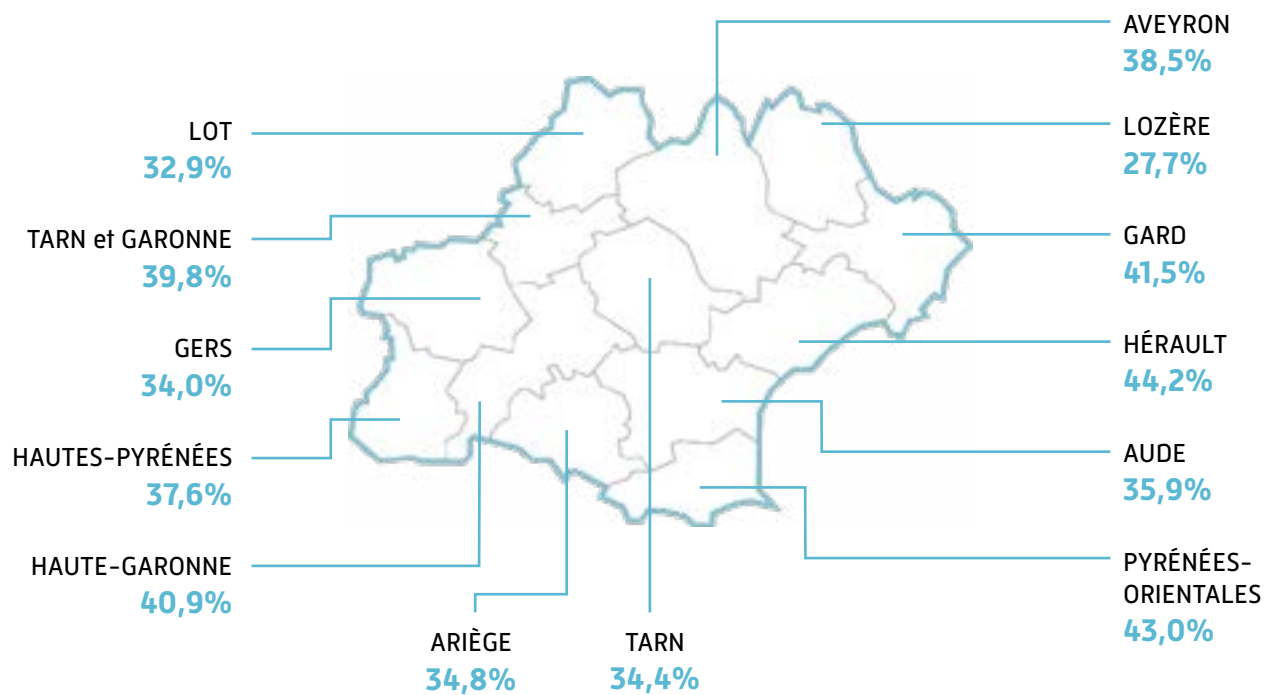


Lors de la campagne 2020-2021, 39,9%⁶ (307 163 PERSONNES) de la vaccination antigrippale a été réalisée en officine de pharmacie région Occitanie.

⁵ « Connaissances et idées reçues à propos de la grippe », enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

⁶ Source: ERASME (RG) en DTR

**Part de vaccination réalisée par les pharmaciens
en Occitanie en 2020/2021⁷**



Source CNAM

⁷ Source: ERASME (RG) en DTR

D - LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ : DES RELAIS CLÉS POUR CONVAINCRE LES PUBLICS CONCERNÉS



Le conseil du médecin apparaît comme l'un des principaux leviers de diffusion de la vaccination contre la grippe : il arrive en 4^{ème} position des motivations, pouvant conduire à se faire vacciner, évoquées par les Français, derrière la peur d'un décès, celle d'une hospitalisation et le fait de se protéger soi-même et les autres⁸.

Tous les professionnels de santé, exerçant en établissement ou en libéral, sont en effet des acteurs majeurs de la vaccination et un relais essentiel auprès des populations concernées. Ils sont le plus à même d'informer les patients, notamment les jeunes seniors, les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladie chronique, sur leur vulnérabilité face à la grippe et sur les bénéfices de la vaccination. Les professionnels de santé pourront informer le patient des bénéfices de la vaccination contre la grippe mais aussi des spécificités de la campagne de cette année liées à l'articulation avec la vaccination Covid-19. Ils auront à expliquer que la vaccination doit en priorité bénéficier aux personnes les plus fragiles et rappeler l'efficacité des gestes barrières pour lutter contre la transmission des virus.

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR ACCOMPAGNER LA VACCINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Dans le contexte actuel Covid-19, le rôle de relais des professionnels de santé est plus attendu que jamais : ils sont invités à se faire vacciner et doivent inciter leurs patients à risque à faire de même. Les médecins généralistes, les infirmiers, les sages-femmes, les pharmaciens, les professionnels de santé et tout professionnel, en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère des établissements de santé et médico-sociaux, sont des cibles prioritaires et notamment tous les personnels travaillant en Ehpad, dont les aides-soignants.

L'Assurance Maladie continue ainsi à mener des actions pour accompagner les professionnels de santé dans leur travail de conviction auprès des patients à risque et les encourager à se faire eux-mêmes vacciner :

- une campagne de publipédagogie dans la presse médicale en direction des médecins généralistes ;
- une campagne digitale vers les professionnels de santé avec des posts sponsorisés sur les réseaux sociaux ;
- une affiche destinée aux pharmacies et aux établissements de santé ;
- une affiche destinée aux Ehpad, jointe aux courriers adressés aux directeurs des établissements ;
- les modalités pratiques de la vaccination sont rappelées par des mémos mis à disposition sur ameli.fr.

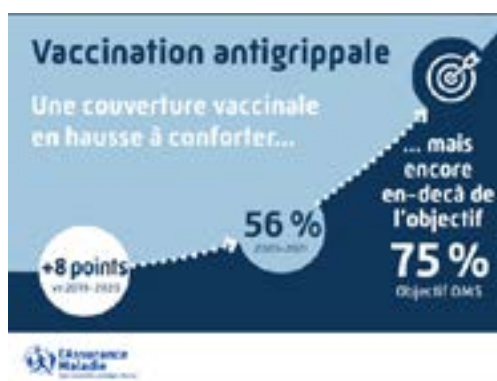
⁸ « Connaissances et idées reçues à propos de la grippe », enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

2 UN RECOURS À LA VACCINATION EN AUGMENTATION RETOUR SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION 2019-2020

A - UNE COUVERTURE VACCINALE EN HAUSSE MAIS ENCORE INSUFFISANTE CHEZ LES ASSURÉS, EN PARTICULIER CEUX À RISQUE

L'an dernier, le taux de couverture vaccinale antigrippale en France a atteint 55,8% pour la population ciblée par les recommandations de la HAS soit une nette progression de plus de 8 points par rapport à la saison 2019-2020⁹. Le taux de couverture vaccinale s'élève même à 60% pour les 65 ans et plus. Si cette progression est à saluer, elle est clairement liée au contexte pandémique (la couverture vaccinale augmentant habituellement d'un à deux points en fonction des années).

Malgré cette augmentation, la couverture vaccinale des populations à risque reste insuffisante, bien en-deçà de l'objectif de 75% fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



La couverture vaccinale des personnes à risque est estimée à :



59,4%
chez les 65 ans et plus



38,1%
chez les personnes à risque de moins de 65 ans

Cette année, dans un contexte de pandémie Covid-19, il est important que les personnes fragiles face à ces deux virus soient protégées de la grippe.



En Occitanie, la couverture vaccinale (CV) grippe dans l'ensemble de la population à risque était de 55,6% et était similaire à la moyenne en France entière (55,7%). La couverture vaccinale variait entre 51,5% (Pyrénées-Orientales) et 57,7% (Haute-Garonne) selon les départements de la région. Chez les personnes de 65 ans et plus, la couverture vaccinale grippe était de 60,1% tandis qu'elle était de 37,9% chez les moins de 65 ans ciblés par les recommandations. Les couvertures vaccinales ont augmenté pour chacune des populations cibles, elle reste largement inférieure à l'objectif de 75% de couverture pour les personnes à risque¹⁰.

⁹ source: <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/articles/donnees-de-couverture-vaccinale-grippe-par-groupe-d-age>

Couverture vaccinale (%) départementale "grippe" Occitanie et France, saison 2020/2021 ¹⁰

	65 ans et plus	moins de 65 ans	Total	
			Taux de couverture pour les personnes à risque	Taux d'évolution de la couv VAG 2020/19 (hors autres vaccinés)
Ariège	55,30%	36,10%	51,60%	11,40%
Aude	58,40%	36,60%	54,20%	13,40%
Aveyron	60,40%	40,60%	57,30%	18,00%
Gard	60,60%	37,00%	56,00%	13,30%
Haute-Garonne	63,50%	39,80%	57,70%	15,90%
Gers	61,30%	40,10%	57,40%	14,30%
Hérault	60,70%	37,20%	55,90%	11,60%
Lot	55,80%	36,50%	52,90%	12,70%
Lozère	55,00%	38,90%	52,20%	7,30%
Hautes-Pyrénées	59,90%	39,00%	56,10%	14,70%
Pyrénées-Orientales	55,60%	33,30%	51,50%	11,20%
Tarn	60,30%	39,40%	56,20%	16,00%
Tarn-et-Garonne	60,70%	39,80%	56,10%	18,40%
Total Occitanie	60,10%	37,90%	55,6%	13,8%
Total France entière	59,40%	38,10%	55,7%	14,3%

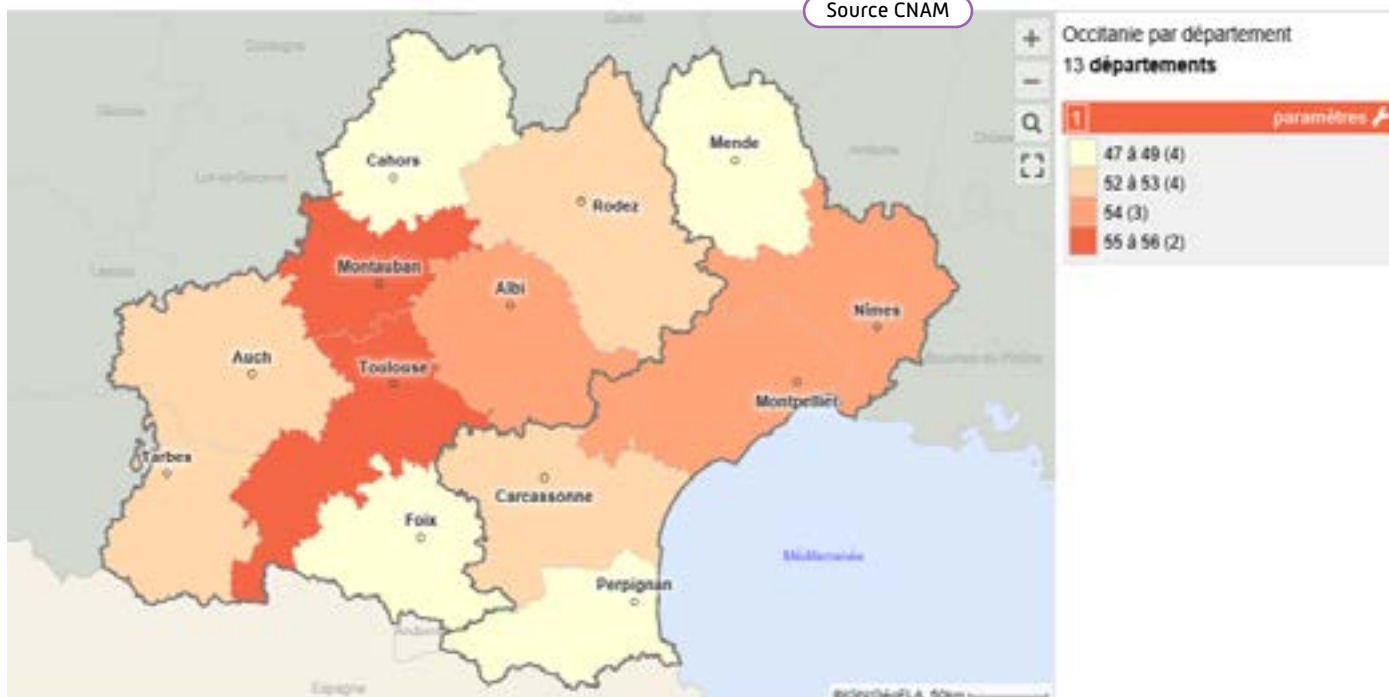
Source CNAM

Suivi de la vaccination grippe au 28/02/2021 en Occitanie ¹¹

1 % vaccinés au 28/02/2021 (+ 65 ans et ALD + extensions)

ACTIONS

Source CNAM



¹⁰ Source : DCIR, régime général hors SLM (hors MGP, CAMIEG, y compris Banque de France), données ESOPE pour la population invitée au 31/03/2021.

¹¹ Source : population – ensemble des personnes invitées (ALD + extensions) et âgées de plus de 65 ans (top vag).

B - LES "JEUNES SÉNIORS" : UNE POPULATION À RISQUE

Un des premiers freins à la vaccination chez les jeunes seniors, qui se sentent en bonne santé, c'est justement de n'avoir pas vécu ou d'avoir oublié cette expérience singulière de la maladie, de ses symptômes et de ses conséquences potentiellement graves.



“ Je suis resté couché pendant une dizaine de jours... j'étais vraiment amorphe, je transpirais, on se sent diminué, ça fait peur !” Mme, 88 ans

Les personnes âgées de 65 ans et plus – même en bonne santé ! – sont vulnérables face au virus de la grippe. En raison de la réduction naturelle de leurs défenses immunitaires, les seniors deviennent plus sensibles au virus de la grippe, ce qui peut conduire à des hospitalisations, certaines en service de réanimation. Et même si la grippe n'a pas toujours des conséquences aussi lourdes, elle est toujours une épreuve et peut avoir un retentissement important sur la vie quotidienne. Surtout pour les jeunes seniors, qui ont une vie active et apprécient de profiter de leur récente retraite.

Pourtant, l'année dernière, le taux de couverture vaccinale contre la grippe n'était que de 59,4% chez les personnes de 65 ans et plus¹². Ce taux est en progression de 7,2 points par rapport à 2020 mais il demeure insuffisant.

Pour les jeunes seniors nouvellement invités ou qui ne se sont encore jamais fait vacciner, la connaissance intime de ce qu'est la grippe, de ses symptômes et de ses suites possiblement graves constitue le premier pas vers la vaccination. Une fois ce pas franchi et dès lors qu'elle est adoptée, la vaccination devient une habitude que l'on ne questionne plus. En effet, les personnes vaccinées l'année précédente mesurent l'intérêt du vaccin et ne songent plus à s'y soustraire¹³.



Chiffres de la campagne 2020/2021 en Occitanie¹²

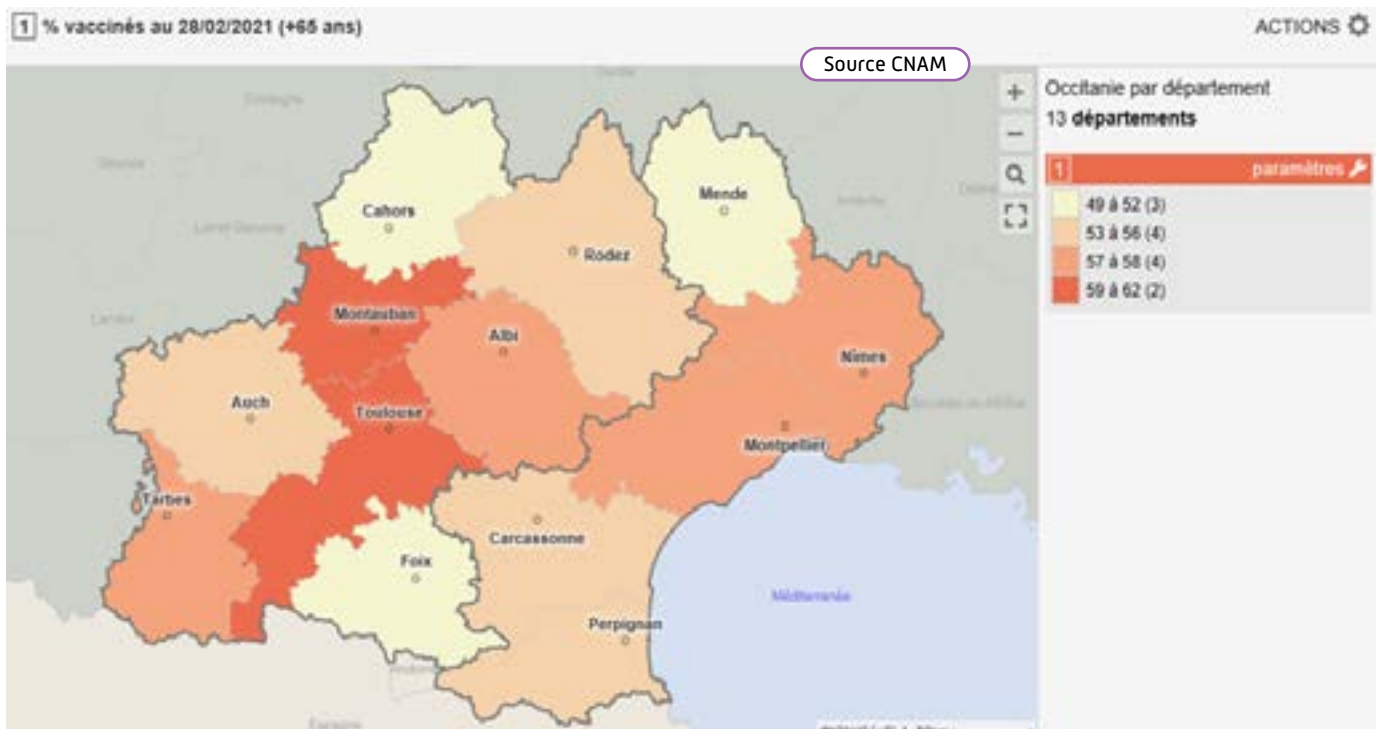
Pour assurés de plus de 65 ans affiliés au Régime Général hors SLM (hors MGP et CAMIEG, y compris Banque de France)

	Taux de couverture [source CNAM]		
	De 65 à 69 ans	70-74 ans	Plus de 75 ans
Ariège	46,30%	54,70%	61,40%
Aude	50,00%	58,10%	64,20%
Aveyron	50,50%	59,60%	66,90%
Gard	52,00%	60,10%	66,50%
Haute-Garonne	54,60%	63,00%	69,40%
Gers	53,10%	60,80%	67,00%
Hérault	51,50%	60,10%	66,80%
Lot	45,70%	54,80%	62,90%
Lozère	46,80%	55,90%	60,20%
Hautes-Pyrénées	50,90%	58,50%	66,20%
Pyrénées-Orientales	47,60%	55,30%	60,30%
Tarn	51,30%	59,50%	66,10%
Tarn-et-Garonne	53,70%	60,50%	65,50%
TOTAL Occitanie	51,30%	59,50%	65,90%

¹² Source : DCIR, régime général hors SLM (hors MGP, CAMIEG, y compris Banque de France), données ESOPÉ pour la population invitée au 31/03/2021.

¹³ « Connaissances et idées reçues à propos de la grippe », enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

Suivi vaccination grippe +65 ans au 28/02/2021 en Occitanie¹⁴



C - LES FEMMES ENCEINTES : UNE MÉCONNAISSANCE DES RISQUES POUR ELLES-MÊMES ET POUR LEUR BÉBÉ

En cas de grippe, les hospitalisations sont jusqu'à 7 fois plus fréquentes chez les femmes enceintes que dans une population du même âge, en particulier du fait de la survenue de complications respiratoires et/ou cardiaques. La grippe augmente aussi les risques de fausse couche¹⁵. C'est pourquoi le Haut Conseil de la santé publique recommande, depuis 2012, la vaccination contre la grippe pour les femmes enceintes, quel que soit le stade de leur grossesse.



« Ça a été la pire maladie que j'ai attrapée. Je me souviens d'avoir été KO au lit. »
Louise, 27 ans, enceinte

Si ces risques sont largement méconnus au sein de la population générale – ainsi, 52% des Français seulement jugent que quand on est enceinte, il faut se faire vacciner contre la grippe¹⁶ – ils le sont également par les femmes enceintes elles-mêmes.

Mais, dans leur très grande majorité, les femmes enceintes, sous-informées, n'ont pas connaissance de la gravité potentielle de la grippe pour elles-mêmes et pour le bébé qu'elles portent. La grippe n'est pas identifiée comme un danger au même titre que peuvent l'être, par exemple, la listériose ou la toxoplasmose au cours d'une grossesse. Cette ignorance est d'autant plus préjudiciable que le vaccin peut soulever des questions voire des inquiétudes s'agissant de ses effets sur le bébé.

¹⁴ Source : population – ensemble des personnes âgées de + de 65 ans.

¹⁵ Communiqué de presse de l'ordre des sages-femmes « Vacciner la femme enceinte contre la grippe : protéger la mère, protéger l'enfant à naître. » en date du 10 novembre 2016. Consultable ici : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/vacciner-la-femme-enceinte-contre-la-grippe- proteger-la-mere-protoger-lenfant-a-naître/>.

¹⁶ "Connaissances et idées reçues à propos de la grippe", enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

Ceci explique que le taux de couverture vaccinale des femmes enceintes demeure aujourd'hui trop faible. En 2016, seulement 7,4% des femmes enceintes déclaraient avoir été vaccinées contre la grippe saisonnière¹⁷, un taux qui est largement inférieur à celui des autres groupes à risque.

Dès lors, tout l'enjeu est d'accompagner les femmes enceintes dans une double prise de conscience : non seulement la grippe peut être très grave pour elles-mêmes et pour leur enfant à naître, mais le vaccin, loin de présenter un risque, constitue la meilleure protection contre la maladie.

Bon à savoir

La vaccination contre la grippe des femmes enceintes protège aussi les bébés à naître. Les anticorps maternels permettent de protéger les bébés du risque de grippe durant leurs six premiers mois de vie. Par ailleurs, il est démontré que la vaccination des femmes enceintes ne présente aucun risque pour l'enfant. Il n'existe pas non plus d'effets nocifs à long terme sur la santé des enfants lorsqu'une femme enceinte reçoit le vaccin¹⁸.



Taux de vaccination chez les femmes enceintes en Occitanie¹⁹ [source CNAM]

	Rappel campagne 2019		Campagne 2020	
	N ^{bre} de femmes vaccinées	%	N ^{bre} de femmes vaccinées	%
Ariège	77	7,6%	54	5,3%
Aude	138	5,4%	137	5,3%
Aveyron	205	12,0%	122	7,1%
Gard	409	7,7%	253	4,7%
Haute-Garonne	2 668	20,7%	2 024	15,7%
Gers	157	14,2%	89	8,1%
Hérault	1 001	9,9%	670	6,7%
Lot	210	20,9%	81	8,1%
Lozère	36	7,7%	15	3,2%
Hautes-Pyrénées	179	12,4%	111	7,7%
Pyrénées-Orientales	193	5,7%	104	3,1%
Tarn	283	10,7%	197	7,5%
Tarn-et-Garonne	220	11,2%	138	7,0%
TOTAL Occitanie	5 776	12,7%	3 995	8,8%

¹⁷ Enquête nationale périnatale - Rapport 2016. Consultable ici : http://www.xn--epop-inserm-ebb.fr/wp-content/uploads/2017/10/ENP2016_rapport_complet.pdf.

¹⁸ Health outcomes of young children born to mothers who received 2009 pandemic H1N1 influenza.

¹⁹ Source: ERASME (RG) en DTR.

D - LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE CHRONIQUE : À SENSIBILISER DAVANTAGE

Près de 8 Français sur 10 (78%) savent qu'il faut se faire vacciner lorsque l'on est atteint de certaines maladies chroniques²⁰.

Pourtant, parmi plus de **2 millions** de personnes de **18 à 64 ans** atteintes d'une **maladie chronique** ayant été invitées à se faire vacciner,



38,1% seulement sont passées à l'acte²¹.

Particulièrement fragile et vulnérable, cette population voit les risques de complications, potentiellement graves voire mortelles, majorés. Il est donc essentiel que les professionnels de santé spécialistes qui les suivent puissent leur rappeler les risques encourus lorsqu'on est atteint d'une maladie chronique et victime de la grippe.



Chiffres de la campagne 2020/2021 en Occitanie pour la population en ALD²¹

La population en ALD étudiée ici correspond à l'ensemble des assurés ou ayants droit, affiliés au régime général hors SLM, ayant eu au moins un remboursement entre janvier 2019 et décembre 2019 (en rapport ou non avec leur ALD) et dont l'ALD est toujours active en décembre 2019 (dernières données disponibles au moment de la création de la table).

	Population en ALD invitée en 2020/2021 - source CNAM		
	Vaccinés	Invités	Taux de couverture
Ariège	1 723	4 771	36,10%
Aude	4 412	12 047	36,60%
Aveyron	2 957	7 287	40,60%
Gard	8 641	23 328	37,00%
Haute Garonne	15 470	38 825	39,80%
Gers	2 064	5 150	40,10%
Hérault	13 509	36 329	37,20%
Lot	1 691	4 628	36,50%
Lozère	799	2 053	38,90%
Hauts-Pyrénées	2 709	6 950	39,00%
Pyrénées-Orientales	5 418	16 289	33,30%
Tarn	4 667	11 831	39,40%
Tarn-et-Garonne	3 055	7 685	39,80%
TOTAL Occitanie	67 115	177 173	37,90%
TOTAL France entière	853 050	2 239 737	38,10%

²⁰ « Connaissances et idées reçues à propos de la grippe », enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

²¹ Source : DCIR, régime général hors SLM (hors MGP, CAMIEG, y compris Banque de France), données ESOPE pour la population invitée au 31/03/2021.

Suivi de la vaccination grippe ALD et extensions au 28/02/2021 en Occitanie²²

1 % vaccinés au 28/02/2021 (ALD + extensions)

ACTIONS



²² Source : population – ensemble des personnes invitées (ALD + extensions).

3 UNE COUVERTURE VACCINALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Pour se protéger, protéger leur patientèle et limiter la propagation des virus grippaux, la vaccination des professionnels de santé en contact avec les personnes à risque de grippe grave reste essentielle pour éviter la transmission de la maladie, en particulier dans les établissements de santé.

Dans le contexte actuel de pandémie à Covid-19, il est important de soulager le système de soins en particulier dans les hôpitaux et les établissements et services médico-sociaux et de préserver les professionnels de santé de la grippe. Des études ont montré la réduction de la mortalité des personnes âgées, en période d'épidémie, dans les collectivités où les personnels étaient activement vaccinés²³. Chez les professionnels de santé en établissement, le taux de couverture vaccinale s'établit en moyenne aux alentours de 55% en Ehpad (pour la saison 2020-2021) et de 35% en établissement de santé pour l'ensemble des professions (pour la saison 2018-2019)²⁴. L'augmentation de cette couverture vaccinale est un objectif prioritaire.

Taux de couverture des professionnels de santé encore faible

En Occitanie, malgré une progression, trop peu de professionnels de santé sont vaccinés.



Taux de couverture des professionnels de santé en Occitanie (2020/2021) Source CNAM

	Part des infirmières vaccinées	Part des médecins généralistes vaccinés	Part des médecins spécialistes vaccinés	Part des masseurs kinésithérapeutes vaccinés	Part des sages-femmes vaccinés
Ariège	35%	75%	27%	11%	28%
Aude	34%	65%	21%	15%	20%
Aveyron	42%	70%	31%	16%	23%
Gard	40%	64%	19%	19%	24%
Haute Garonne	42%	70%	27%	20%	26%
Gers	46%	75%	16%	19%	10%
Hérault	39%	59%	21%	16%	25%
Loir	40%	62%	26%	13%	21%
Lozère	31%	51%	26%	6%	22%
Hautes-Pyrénées	39%	65%	21%	13%	25%
Pyrénées-Orientales	33%	56%	17%	14%	20%
Tarn	42%	60%	20%	14%	25%
Tarn-et-Garonne	40%	69%	20%	17%	39%
TOTAL Occitanie	39%	64%	23%	17%	24%

²³ Source: Efficacité de la vaccination contre la grippe saisonnière chez les personnes âgées et les professionnels de santé, HCSP, 2014.

²⁴ Source: <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/etude-de-couverture-vaccinale-contre-la-grippe-chez-les-professionnels-de-sante-et-les-residents-des-ehpad-saison-2020-2021>.

Élargissement des invitations

Le vaccin des professionnels de santé libéraux (médecin généraliste, pédiatre, gynécologue, sage-femme, infirmier, pharmacien, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue et chirurgien-dentiste) est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Cette saison, de nouveaux professionnels ciblés sont éligibles à la vaccination antigrippale et à la prise en charge du vaccin et de l'injection par l'Assurance Maladie :

- **En plus des professionnels habituellement invités, cette année la prise en charge est élargie aux spécialistes suivants :** cardiologues, néphrologues, pneumologues, rhumatologues, endocrinologues, gériatres et orthophonistes libéraux.
- **Les salariés intervenant auprès d'un particulier employeur vulnérable** [bénéficiaire d'une des exonérations suivantes : aide personnalisée d'autonomie (APA), prestation compensatoire du handicap (PCH), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), majoration pour tierce personne (MTP), invalidité 80%], l'organisation de la vaccination est à la charge de leur employeur.
- **Les professionnels salariés du domicile, employés par une personne à risque de forme grave** sont également éligibles à la vaccination et pourront retirer leur vaccin et se faire vacciner sur production de justificatifs.



Vous qui êtes si proche de vos résidents, protégez-les, **vaccinez-vous contre la grippe.**

La grippe peut entraîner des complications graves chez les personnes âgées. Pour les protéger, la vaccination contre la grippe est recommandée pour tous les professionnels travaillant en EHPAD.

VACCINEZ-VOUS

²⁵ Source: ERASME (RG) en DTR.

CONTACTS PRESSE

Assurance Maladie de l'Hérault

David Lopez

communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr
04 99 52 56 62 – 07 78 84 47 05

ARS Occitanie

Vincent Drochon

vincent.drochon@ars.sante.fr
04 67 07 20 57 – 06 31 55 11 77